

Conditions Générales de Vente des actions de formation professionnelle

Conditions Générales de Vente des actions de formation professionnelle

Dernière Mise à Jour 16/02/2022

Mentions légales

Éditeur

Le présent site est édité par la société Performance Immobilier
Madame Coccozza Stéphanie
Siège Social : 9 rue de Condé – Bureau 3 – 33000 Bordeaux (France)
Tél. : + 33 6 51 45 92 76
Courriel : stephanie.coccozza@performance-immobilier.com

Paiement et conditions de paiement :

Vous pouvez régler votre commande en ligne par virement bancaire, carte bancaire, chèque ou PayPal.
Le paiement par carte bleue se fait par le biais de PayPal et est totalement sécurisé.

Hébergeur Site Internet

Ovh Sas – Siège Social : 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix (France)
Tél. : 1007 ou +33 9 72 10 10 07

Hébergeur Formations

LearnyBox Sarl – Siège social : 233 rue du Bosquet- 30320 Poulx (France)
Téléphone : +33 4 48 06 04 76

Conditions générales de vente

Désignation

La société Performance Immobilier désigne un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé : 9 rue de Condé – Bureau 3 – 33000 Bordeaux.

Son représentant est Madame Stéphanie COCOZZA (Adresse électronique : (stephanie.coccozza@performance-immobilier.com))

Le site Internet <https://www.performance-immobilier.com> appartient à la société Performance Immobilier.

La société Performance Immobilier met en place et dispense des formations ouvertes à distance accessibles sur l'ensemble du territoire national français et international.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

– Client : toute personne physique ou morale réalisant auprès de la société Performance Immobilier une commande validée via sa plateforme de paiement sécurisée ou par virement bancaire,

- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation,
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous,
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises,
- FAF : fonds d'assurance formation pour les travailleurs indépendants,
- CPF : compte personnel de formation, accessible sur le site Mon compte formation
- Outils pédagogiques et techniques : les moyens et outils mis à disposition des stagiaires au cours de la réalisation d'une action de formation.

Liste non exhaustive :

- Plateforme e-learning,
- Exposés théoriques en vidéo,
- Études de cas concrets,
- Fiches d'exercices, quiz,
- Sessions d'accompagnement pédagogiques collectif en direct,
- Séances de mentorat individuel,
- Permanence téléphonique hebdomadaire,
- Réunion mensuelle en visioconférence,
- Groupe privé Facebook dédié,
- Supports de formation téléchargeables : vidéos, audios, pdf.

Objet et champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation applicables aux prestations de formation effectuées par la société Performance Immobilier pour le compte d'un Client, ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Elles sont notamment imprimables et accessibles à tout moment par un lien direct en bas de chaque page du site, et dans le cas d'un achat en ligne, dans le bon de commande lui-même.

Elles peuvent être complétées, le cas échéant, par des Conditions d'Utilisation Particulières. En cas de contradiction, les Conditions Particulières prévalent sur ces Conditions Générales.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont entrées en vigueur le 20 octobre 2021.

Généralités

Toute prise de commande au titre des actions de formation figurant au sein de ce site et de ses sites thématiques suppose la consultation préalable des présentes Conditions Générales.

Les présentes Conditions Générales de vente expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le Client est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces Conditions Générales. Cette acceptation ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion « sous réserve » est considérée comme nulle et non avenue. Le Client qui n'accepte pas les conditions générales modifiées doit se désinscrire des formations.

Tout Client qui s'inscrit à une action de formation postérieurement à l'entrée en vigueur des Conditions Générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

Performance Immobilier se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

La dernière version publiée sur le site fait foi. Il est donc recommandé au Client de prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente lors de chaque commande.

Le Client reconnaît être en pleine possession de ses capacités juridiques, physiques, mentales et intellectuelles pour comprendre et appliquer les présentes conditions générales de vente.

Droits d'utilisation

Ce site ainsi que tout droit qui lui est rattaché reste la propriété exclusive de la société Performance Immobilier.

Toutes les marques, photos, logos, ou autres éléments graphiques originaux reproduits sur ce site ainsi que sur les pages auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires. Toute reproduction ou réutilisation, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos, photos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le Client reconnaît que ce site n'est pas un site à vocation médicale, thérapeutique, légal ou fiscal, mais a pour seul objectif de proposer une assistance au développement personnel et professionnel du Client et de son entreprise. Les informations fournies ne sont en aucun cas des conseils professionnels médicaux, psychologiques, financiers, légaux, ou autres. Par conséquent, le Client renonce à toute poursuite éventuelle concernant les effets que pourrait avoir, ou ne pas voir, l'utilisation des produits et informations présentés sur ce site.

Validité

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à la date de l'accès par le Client aux formations vendues. Les présentes conditions générales de vente sont conclues pour la durée nécessaire à la fourniture des biens et formations souscrits, jusqu'à l'extinction des garanties dues par la société Performance Immobilier le cas échéant.

Accord

Le clic internet nécessaire à la confirmation de commande lors d'un achat de produit ou service en ligne, ou le règlement d'une facture par virement constituent un accord d'achat qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

Preuves de transaction

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société Performance Immobilier, ou tout prestataire de services de son choix, dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Information sur les produits ou formations

La société Performance Immobilier présente sur son site les produits ou formations à vendre avec les caractéristiques nécessaires qui permettent au Client potentiel de connaître, avant la prise de commande définitive, les caractéristiques essentielles des produits qu'il souhaite acheter.

Prix et modalités de paiement

Le prix des formations est indiqué sur le site ou tout support annexe adéquat.

Sauf mention contraire, ils sont exprimés en Euros et hors taxes. En effet, la société Performance Immobilier est exonérée de TVA – article 261.4.4a du Code Général des Impôts.

Performance Immobilier se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé après le délai de rétraction légal, sauf en cas de paiement échelonné en plusieurs fois, lorsque le Client prend en charge le paiement de l'action de formation à ses frais.

Mode de paiement

Les modalités de paiement du prix des formations sont décrites sur le site. Le paiement s'effectue par virement, prélèvement automatique à partir du numéro de carte bancaire du Client ou par chèque bancaire.

En cas de paiement par chèque, celui-ci sera remis à l'encaissement dès sa réception. Le règlement doit alors être adressé 3 rue Théophile Gauthier – 11000 Carcassonne – Stéphanie Coccozza et établi à l'ordre de PERFORMANCE IMMOBILIER.

Le prélèvement est mis en œuvre par le prestataire de paiement désigné sur le site, qui seul conserve les coordonnées bancaires du Client à cette fin. Performance Immobilier ne conserve aucune coordonnée bancaire.

Le Client garantit à Performance Immobilier qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi. Il s'engage à prendre les mesures nécessaires afin que le prélèvement automatique du prix des formations puisse être effectué.

Retards et incidents de paiement

Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraîne automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article « Sanctions des manquements » et sans mise en demeure préalable :

- la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Client et leur exigibilité immédiate ;
- la suspension immédiate des formations en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client ;
- la facturation au profit de Performance Immobilier d'un intérêt de retard au taux de trois fois (3 fois) le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Client ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant resté impayé, avec un minimum de 150€, à titre de frais de recouvrement.

Bien entendu, en cas de paiement en plusieurs fois, l'intégralité des sommes contractées reste dû et seront placées si nécessaire en recouvrement.

Attestation et convention

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Performance Immobilier, l'OPCO ou le client. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation ainsi qu'un relevé de connexions peuvent lui être fournis.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, ou un FAF, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Performance Immobilier ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Garantie « Satisfait ou Remboursé »

Cette garantie est applicable 60 jours maximum après la date d'inscription aux formations, sans justifications et dans la mesure où le stagiaire n'a pas demandé l'ouverture de modules autres que ceux déverrouillés automatiquement par le système.

L'accompagnement « Mentorat » bénéficie d'une garantie supplémentaire « Performance Immobilier ».

Les formations contiennent des plans d'action, suggestions, recommandations, que l'organisme de formation demande au client d'implémenter pour obtenir la compétence ou le résultat visé par la formation.

Fonctionnement de la garantie supplémentaire « Performance Immobilier » de l'accompagnement mentorat :

Si au bout des 6 mois, le client "Mentorat" n'a pas obtenu la compétence ou le résultat visé par la formation avec les plans d'action, suggestions, recommandations demandées au client, la société Performance Immobilier mettra en place un accompagnement renforcé pendant 2 mois et reprendra point par point toutes les actions et recommandations avec le client.

Si à la fin de ces deux mois, les résultats ne sont pas significatifs, Performance Immobilier procédera alors au remboursement du programme.

Avant tout remboursement, la société Performance Immobilier demandera au Client de présenter les preuves de la réalisation de ces « démarches nécessaires ».

Cette preuve devra impérativement être fournie au plus tard 7 jours ouvrés après que Performance Immobilier aura accusé réception de la demande de remboursement.

Aucun remboursement ne pourra être demandé sur la formation si le client a obtenu un accord de financement de la part d'un OPCO.

Pour faire valoir ce droit, il faut envoyer un courriel à stephanie.cocozza@performance-immobilier.com

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 30 jours avant la date de la formation.

Si le Stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Sont considérés comme cas de force majeure pour le Stagiaire :

- Accident ou décès du Stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du Stagiaire.

En cas de renoncement par le Client avant le début du programme de formation :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû,
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû,
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

En cas d'inexécution de ses obligations par suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Performance Immobilier ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Sont considérés comme cas de force majeure pour l'Organisme de formation :

- accident ou décès du formateur,
- maladie ou hospitalisation du formateur,
- interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement,
- procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'organisme de formation.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Données

Le Client reconnaît et accepte expressément :

- que les données recueillies sur le site et sur les équipements informatiques de Performance Immobilier font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes ;
- que ces données constituent le seul mode de preuve admis entre les parties, notamment pour le calcul des sommes dues à la société Performance Immobilier.

Obligations du Client et du Stagiaire

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client et le Stagiaire s'engagent à respecter les obligations qui suivent :

- Le Stagiaire s'engage, dans son usage des formations, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public,
- Le Client est notamment seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation des formations. La responsabilité de Performance Immobilier ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre,
- Le Client reconnaît avoir pris connaissance sur le site des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Outils pédagogiques et techniques mis à la disposition du Stagiaire durant l'exécution des actions de formation. Le Stagiaire est seul responsable de son utilisation de ces Outils pédagogiques et techniques,

- Le Client et le Stagiaire sont informés et acceptent que la mise en œuvre des actions de formations nécessite que le Stagiaire soit connecté à Internet ou présent physiquement aux ateliers physiques, et que la qualité des actions de formations dépend directement de cette connexion et/ou de cette présence, dont il est seul responsable,
- Le Stagiaire est également seul responsable des relations qu’il pourra nouer avec les autres stagiaires et des informations qu’il leur communique dans le cadre des actions de formations. Il lui appartient d’exercer la prudence et le discernement appropriés dans ces relations et communications. Le Stagiaire s’engage en outre, dans ses échanges avec les autres stagiaires, à respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie, et de ne pas nuire ou chercher à manipuler autrui pour en tirer un profit personnel,
- Le Client et le Stagiaire s’engagent à fournir à Performance Immobilier toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des actions de formations. Plus généralement, Le Client et le Stagiaire s’engagent à coopérer activement avec Performance Immobilier en vue de la bonne exécution des présentes,
- Le Stagiaire est seul responsable des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audiovisuels ou autres, en ce compris la dénomination et/ou l’image éventuellement choisie par le Stagiaire pour l’identifier sur le site) qu’il diffuse dans le cadre des actions de formation (ci-après désignés les « Contenus »).

Il garantit à Performance Immobilier qu’il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces Contenus.

Il s’engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l’ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n’enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de Performance Immobilier.

Le Stagiaire s’interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l’image d’un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d’être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

– Le Stagiaire reconnaît que les actions de formations lui offrent une solution supplémentaire mais non alternative des moyens qu’il utilise déjà par ailleurs pour atteindre le même objectif et que cette solution ne saurait se substituer à ces autres moyens,

– Le Stagiaire doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations qu’il juge nécessaires partagées par Performance Immobilier, que ce soit via l’espace membre, par e-mail ou toute autre plateforme de communication.

Rendez-vous & ponctualité

Le Stagiaire s’engage à être présent et à l’heure aux rendez-vous planifiés dans le cadre des actions de formation, qu’ils soient physiques ou virtuels. Tout retard de sa part sera déduit de la durée de la séance, et tout rendez-vous programmé mais non consommé sera perdu, sauf cas de force majeure ou entente particulière préalable.

Sont considérés comme cas de force majeure :

- Accident ou décès du Stagiaire ou d’un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du Stagiaire.

Garantie du Client

Le Client garantit Performance Immobilier contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que Performance Immobilier pourrait subir du fait de la violation, par le Client ou le Stagiaire, de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes des présentes Conditions Générales. Il s'engage à indemniser Performance Immobilier de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

Comportements prohibés

Il est strictement interdit d'utiliser les Outils pédagogiques et techniques et actions de formation aux fins suivantes :

- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
- l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
- l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- l'envoi d'emails non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale active au sein de la communauté de Performance Immobilier,
- les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers,
- les manipulations destinées à tirer profit de l'ignorance et de la crédulité des autres Clients,
- l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,

et plus généralement :

- toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Il est strictement interdit au Client et au Stagiaire de copier et/ou de détourner à ses fins ou à celles de tiers le concept, les technologies ou tout autre élément du site de Performance Immobilier.

Sont également strictement interdits :

- tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des actions de formation,
- toute violence, physique ou verbale,
- toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de Performance Immobilier,
- tous détournements des ressources système du site,
- toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier,
- toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification,
- tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de Performance Immobilier ou des usagers de son site

et enfin plus généralement :

- tout manquement aux présentes Conditions Générales.

Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux actions de formation (sauf explicitement accepté par Performance Immobilier), ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

Sanctions des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Client ou un Stagiaire, Performance Immobilier se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- suspendre ou résilier l'accès aux formations et Outils pédagogiques et techniques du Stagiaire, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé,
- supprimer tous contenus mis en ligne sur le site,
- publier sur le site ou les plateformes de communication adéquates tout message d'information que Performance Immobilier jugera utile,
- avertir toute autorité concernée,
- engager toute action judiciaire.

Responsabilité et garantie

Performance Immobilier s'engage à dispenser les actions de formation avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Clients et Stagiaires reconnaissent et acceptent expressément.

Performance Immobilier n'a pas connaissance des Contenus mis en ligne par les Stagiaires dans le cadre des actions de formation, sur lesquels elle n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte.

En conséquence, Performance Immobilier ne peut être tenue pour responsable des Contenus, dont les auteurs sont des tiers, toute réclamation éventuelle devant être dirigée en premier lieu vers l'auteur des Contenus en question.

Performance Immobilier s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité des Outils pédagogiques et techniques. À ce titre, Performance Immobilier se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès à ces Outils pédagogiques et techniques pour des raisons de maintenance. De même, Performance Immobilier ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès aux Outils pédagogiques et techniques qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

Performance Immobilier ne garantit pas aux Stagiaires :

- que les Outils pédagogiques et techniques, soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts,
- que les Outils pédagogiques et techniques, étant standard et nullement proposés à la seule intention d'un Stagiaire donné en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par Performance Immobilier au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par le Client.

Droits à l'image

L'acceptation des Conditions Générales de Vente par le Client vaut, à défaut d'une information contraire écrite transmise à Performance immobilier, pour autorisation de captation vidéo et photographique dans le cadre des événements physiques (séminaires, congrès, mastermind, masterclass, etc.) ouvertement couverts par une équipe de production audiovisuelle.

En conséquence, en validant sa commande pour un tel événement, le Client autorise, gracieusement, Performance Immobilier :

- à utiliser les photos prises du Stagiaire lors d'événement physique,
- à fixer son intervention filmée (image et son ou image ou son séparément) dans le cadre de l'événement et/ou dans le cadre de la réalisation d'un enregistrement plateau, destiné à être incorporé dans tout enregistrement réalisé préalablement et/ou ultérieurement.
- à procéder librement à l'exploitation éventuelle de cette intervention filmée et/ou tout enregistrement, en totalité ou par extraits, sur tous supports et par tout moyen de diffusion connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier.

Le Client et le Stagiaire reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent paragraphe, ni demander la déchéance des présents droits, tant que ceux-ci ne sont ni diffamatoires ni objectivement préjudiciables.

Publicité

Performance Immobilier se réserve la faculté d'insérer sur toute page du site et dans toute communication aux Clients tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme ou autre, et dans des conditions dont Performance Immobilier sera seule juge.

Liens et sites tiers

Performance Immobilier ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites Internet ou

d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels le Stagiaire accéderait par l'intermédiaire des actions de formation ou par prescription directe.

Performance Immobilier n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

Performance Immobilier n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Stagiaire et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel le Stagiaire serait orienté par l'intermédiaire de Performance Immobilier, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

Prérequis techniques pour accéder ou utiliser les Services

Le Client déclare que le Stagiaire dispose de la compétence et des moyens nécessaires, en particulier techniques, pour accéder à la plateforme de formation en ligne et pour profiter des parcours de formation ou prestations proposés par Performance Immobilier.

Dans le cas notamment d'actions de formation en ligne, le Client est parfaitement conscient que le Stagiaire doit disposer d'un équipement informatique adéquat qui lui permet de suivre le parcours de formation : un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, un écran, une connexion Internet, un navigateur web, un logiciel de messagerie.

Dans le cas de services physiques (séminaire, masterclass, mastermind, etc.) le Client est parfaitement conscient qu'il est (sauf autrement contractualisé) de sa responsabilité d'organiser le transport et l'hébergement du Stagiaire, et d'en supporter les frais, le cas échéant.

Engagement Client

Le Stagiaire est responsable de son engagement personnel dans l'exécution des actions de formation, ainsi que de sa disponibilité pour leur mise en œuvre.

Le Stagiaire s'engage à développer l'état d'esprit nécessaire pour atteindre ses objectifs et comprend que les actions de formation proposées par Performance Immobilier faisant appel à un développement tant personnel que professionnel, le Stagiaire a de fait la pleine responsabilité des décisions prises. En aucun cas, Performance Immobilier ne peut être tenue pour responsable des décisions ou non décisions professionnelles ou personnelles du client pendant le parcours de formation du Stagiaire, ou postérieurement.

Le Stagiaire s'engage à acquérir les compétences nécessaires pour évoluer durant son parcours de formation, et atteindre ainsi l'autonomie et la réalisation de ses objectifs.

Protection des données personnelles

Les données fournies par les usagers se trouvent sur un fichier automatisé et elles sont uniquement utilisées aux fins déjà décrites. Ces données sont recueillies à travers des formulaires prévus à cet effet, qui contiennent uniquement des champs indispensables pour offrir le service requis par les usagers. Les données personnelles ne sont pas cédées à de tierces personnes.

Les usagers peuvent exercer les droits d'accès, rectification, annulation et opposition des données personnelles à travers un message à l'adresse suivante : stephanie.cocozza@performance-immobilier.com. Les représentants légaux des usagers qui peuvent accréditer leur condition de représentant par le biais d'un document qui en fait foi peuvent également exercer ces droits.

Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes Conditions Générales dans une ou plusieurs langues, la langue

d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.

Toute contestation ou différend relatifs à l'interprétation ou l'exécution du contrat est de la seule compétence de Tribunal de Grande Instance de Bordeaux.

Politique de Confidentialité

Le site collecte les données statistiques avec Google Analytics et le pixel Facebook. Les données collectées ne sont utilisées que par la société Performance Immobilier et ne sont jamais transmises, ni revendues à des tiers. Les données collectées concernent les noms, prénoms, adresses e-mail et adresses postales. Les informations collectées sont utilisées pour mieux répondre aux demandes et permettre, dans un objectif commercial, d'envoyer les informations concernant nos offres.

Conformément aux lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données nominatives le concernant.

Pour l'exercer, il lui suffira de contacter Performance Immobilier par e-mail à

l'adresse : stephanie.cocozza@performance-immobilier.com

Les abonnés à la newsletter peuvent à tout moment se désinscrire en cliquant sur le lien contenu dans le courriel.

Toutes les informations relatives à la Politique de Confidentialité de Performance Immobilier sont accessibles ici — [politique de confidentialité](#).